

BURKINA FASO
=====

UNITE-PROGRES-JUSTICE
=====

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE
TRANSITION**

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

LOI N°015-2023/ALT

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2022-007/PRES-TRANS DU
08 AOÛT 2022 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE LA
CONVENTION DE CREDIT N° CBF 1392 01 E DU 21 DECEMBRE 2021,
CONCLUE ENTRE LE BURKINA FASO ET L'AGENCE FRANÇAISE DE
DEVELOPPEMENT, POUR LE COFINANCEMENT DU PROJET D'APPUI A LA
PETITE IRRIGATION DANS LE GRAND OUEST ET LA REGION DE L'EST
(PIGO+).**

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;

Vu la résolution n°001-2022/ALT du 11 novembre 2022 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 03 août 2023

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2022-007/PRES-TRANS du 08 août 2022 portant autorisation de ratification de la Convention de crédit n° CBF 1392 01 E du 21 décembre 2021, conclue entre le Burkina Faso et l'Agence Française de Développement, pour le cofinancement du Projet d'appui à la petite irrigation dans le Grand Ouest et la région de l'Est (PIGO+).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 03 août 2023

Le Président

Dr Ousmane BOUGOUMA

Le Secrétaire de séance


Yaya KARAMBIRI